



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

La Ministre

Nos réf. : MT/RV/vmg/D-16-004304

Paris, le **23** FEV. 2016

La ministre des affaires sociales et de la santé

à

Destinataires *in fine*

Objet : Droit à réversion des couples de même sexe dans les régimes spéciaux

Compte tenu du caractère encore récent de la loi n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe et de l'existence de conditions de durée de mariage minimale, les conjoints survivants d'un couple de même sexe sont encore majoritairement privés de leur droit à réversion dans les régimes spéciaux.

Pour répondre à ces situations non couvertes par le droit et qui ne résultent pas de l'intention du législateur, je vous demande de tenir compte des périodes de pacte civil de solidarité précédant l'union pour déterminer l'ouverture du droit à réversion du conjoint survivant d'un couple de même sexe dont le mariage a été contracté au plus tard le 31 décembre 2014.

Les pensions de réversion seront liquidées sur demande du conjoint survivant et les rappels d'arrérage seront accordés pour la période comprise entre le décès de l'assuré et la date de liquidation de la pension de réversion, dans la limite des règles de prescription propres à chaque régime.

Marisol TOURAINE

Monsieur le directeur du Service des retraites de l'Etat

Monsieur le directeur de l'établissement de Bordeaux de la
Caisse des dépôts et consignations

Monsieur le gouverneur général de la Banque de France

Monsieur le directeur de la Caisse nationale des industries
électriques et gazières

Monsieur le directeur de la Caisse de prévoyance et de
retraite du personnel de la SNCF

Madame la directrice de la Caisse de retraite du personnel de
la RATP

Madame la directrice de la Caisse de retraite des personnels
de l'Opéra national de Paris

Monsieur le directeur de la Caisse de retraites du personnel
de la Comédie-Française

Monsieur le directeur de l'Établissement national des
invalides de la marine

Monsieur le directeur général du Port autonome de
Strasbourg